

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 578**22 octobre 1997****SOMMAIRE**

AGT Investissement S.A.H., Luxembourg . page	27738	Noram Optic International S.A., Luxembourg ...	27741
All Car Services S.A., Strassen	27736	Oliva International S.A., Luxembourg	27741
Antinori International S.A., Luxembourg	27727	Rainbow Fund, Fonds Commun de Placement . . .	27706
Atollex S.A., Luxembourg	27741	Real Estate Investors Luxembourg S.A., Luxem-	
Baseboard S.A., Luxembourg	27739	bourg	27707
Benaco S.A., Luxembourg	27739	Research International Holding S.A., Luxembourg	27729
Bintrade S.A., Luxembourg	27733	Ripa Electric, S.à r.l., Sanem	27708
Brior S.A., Luxembourg	27743	Risla S.A., Luxembourg	27706
Capella S.A., Luxembourg	27742	S.A. des Ciments Luxembourgeois, Esch-sur-Alzette	27711
Central European Yield Fund, Luxembourg	27743	San Quirico S.A., Luxembourg	27705
Chinesco Finance S.A., Luxembourg	27737	SCAC International S.A., Luxembourg	27737
Cominfor, S.à r.l., Luxembourg	27697	Shortfund, Sicav, Luxembourg	27708
Consolidated Partners S.A., Luxembourg	27742	Sideurope S.A., Luxembourg	27708
Consortium International d'Investissements Econo-		Sifold S.A., Luxembourg	27711
miques S.A., Luxembourg	27741	Silnia, S.à r.l., Luxembourg	27709
Coronado Holding S.A., Luxembourg	27714	Société de Contacts Industriels S.A., Luxembourg	27740
Corvus S.A. Holding, Luxembourg	27712, 27714	Société de Gestion du Fonds Commun de Placement	
Defense Control S.A., Luxembourg	27717	BL Rentrust S.A., Luxembourg	27708
Deya S.A., Société Commerciale de Participation	27737	Société Financière Générale S.A., Luxembourg . .	27710
Dilon Finance S.A., Luxembourg	27719	Société Internationale de Participations pour le	
Era Properties S.A., Luxembourg	27738	Développement S.A., Luxembourg	27706, 27707
Eurofit S.A., Luxembourg	27743	SOFINET INT'L, Société Financière à l'Etranger	
Eurosnow S.A., Luxembourg	27724	Int'l S.A., Luxembourg	27738
Fidenes S.A.H., Luxembourg	27740	Sofipugas Holding S.A., Luxembourg	27710
Inter Futures, Sicav, Luxembourg	27744	Sofirec S.A., Esch-sur-Alzette	27711
Linor S.A., Luxembourg	27739	Solfidia S.A., Luxembourg	27711
Litoprint S.A., Luxembourg	27742	St. Croix Investissements S.A., Luxembourg	27711
Lyslin S.A., Luxembourg	27743	Technilux S.A., Luxembourg	27740
Manulife Global Fund, Luxembourg	27737	Tibo Holdings S.A., Luxembourg	27711, 27712
Merrill Lynch Bank (Suisse) Specialty Portfolios,		Tiu Holding S.A., Luxembourg	27738
Sicav, Luxembourg	27744	Uchimata S.A., Luxembourg	27744
Modellux S.A., Luxembourg	27739	WSP Investment S.A., Strassen	27736
Monoceros Holding S.A., Senningerberg	27742	Z.I.K. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	27728, 27729
Nikko Jupiter Trust, Fonds Commun de Placement	27698	Zolpan Selco S.A., Pontpierre	27736

COMINFOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 118, route de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 55.192.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 495, fol. 94, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(27652/049/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 1997.

NIKKO JUPITER TRUST, Fonds Commun de Placement.**MANAGEMENT REGULATIONS****1.- The Trust**

NIKKO JUPITER TRUST (hereafter referred to as the «Trust») organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a mutual investment fund (fonds commun de placement), is an unincorporated coproprietorship of the transferable securities (hereinafter referred to as «securities») of the Trust, managed in the interest of its co-owners (hereafter referred to as the «shareholders») by TOTAL ALPHA INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A. (hereafter referred to as the «Management Company»), a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg. The Trust is organized under the law of 19th July, 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public. The assets of the Trust, which are held in custody by NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter referred to as the «Custodian») are segregated from those of the Management Company and those of other funds managed by the Management Company. By the acquisition of Shares of the Trust, any shareholder fully accepts these management regulations which determine the contractual relationship between the shareholders, the Management Company and the Custodian.

2.- The Management Company

The Trust is managed on behalf of the shareholders by the Management Company which shall have its registered office in Luxembourg.

The Management Company is invested with the broadest powers to administer and manage the Trust, subject to the restrictions set forth in Article 5 hereafter, on behalf of the shareholders, including but not limited to, the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and the exercise of all the rights attached directly or indirectly to the assets of the Trust.

The Board of Directors of the Management Company (hereinafter the «Board of Directors») shall determine the investment policy of each Fund (as defined hereafter) within the restrictions set forth in Article 5 hereafter.

The Board of Directors of the Management Company may appoint a general manager or managers and/or administrative agents to implement the investment policy and administer and manage the assets of the Trust.

3.- The Custodian

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian. NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., a corporation organized under the laws of Luxembourg with its head office in Luxembourg, has been appointed Custodian.

The Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon 90 days' written notice delivered by the one to the other. In the event of termination of the appointment of the Custodian, the Management Company will use its best endeavours to appoint within 2 months of such termination, a new custodian who assumes the responsibilities and functions of the Custodian under the Management Regulations. Pending the appointment of a new Custodian, the Custodian shall take all necessary steps to ensure good preservation of the interests of the shareholders. After termination as aforesaid, the appointment of the Custodian shall continue thereafter for such period as may be necessary to the transfer of all assets of the Trust to the new Custodian.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with Luxembourg law.

All cash and securities constituting the assets of the Trust shall be held by the Custodian on behalf of the shareholders of the Trust. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of such securities. The Custodian may hold securities in fungible or non-fungible accounts with such clearing houses as the Custodian may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Trust's deposits of cash and securities. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Trust on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents.

Upon receipt of instructions from the Management Company, the Custodian will perform all acts of disposal with respect to the assets of the Trust.

The Custodian is entitled to a fee based on the net assets of the Trust as determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian. Such fee is payable quarterly.

4.- The Funds

Shares may be issued by the Management Company in different sub-funds (hereafter the «Fund» or the «Funds»).

A separate portfolio of investments and assets will be maintained for each Fund. The different portfolios will be separately invested in accordance with their respective investment policies and objectives. The specific characteristics of each Fund, as well as the duration of each Fund are more fully described in the Prospectus of the Trust. If the Management Company decides to issue shares in further Funds, the Prospectus shall be updated.

Upon decision of the Management Company any Fund may be split into several Funds with the same or different characteristics by a correspondent split of the portfolio of the Fund to be split. The Management Company may not decide a split of Funds if the rights of any shareholder(s) of any of the resulting Funds are changed in any way unless the shareholder(s) concerned has (have) specifically agreed to such changes or unless the shareholder(s) concerned has (have) received adequate prior notice with the option to redeem its (their) shares, without charge, prior to the date the split becomes effective.

In accordance with the following paragraph, the Management Company may, upon the Investment Adviser's advice, stop the management of any Fund and consider its liquidation when it believes that it is impossible or difficult to achieve the investment objective of such Fund due to the occurrence of any unforeseeable events in the markets and securities in which a Fund invests.

By agreement between the Management Company and the Custodian, (i) a Fund may be liquidated at any time and shareholders of such Fund will be entitled to the net sales proceeds of the assets of the Fund or (ii) a Fund may be liquidated at any time and shares of another Fund may be allocated to the shareholders of the Fund to be liquidated against contribution in kind of the assets of such Fund (to be valued by an auditor's report) to the other Fund. A liquidation as contemplated in (ii) can only be made if such liquidation is justified by the size of the liquidated Fund, by a change of the economic or political situation affecting the Fund or is made for any other reason to assure the best interest of the shareholders concerned.

In case of liquidation of a Fund as described above, all shareholders of the relevant Fund will receive two weeks prior notice of such liquidation in writing. Until the effective date for the cancellation, shareholders may continue to repurchase their shares at the applicable net asset value on any Valuation Date (as defined hereafter) reflecting provisions made to cover expenses resulting from the liquidation of the Fund.

Any of the notices or consents set forth above may be disregarded if waived by all shareholders concerned.

5.- Investment Policy

The Management Company shall invest the proceeds paid into the Trust for joint account of shareholders in transferable securities and other assets permitted by law in conformity with the principle of risk spreading. In this context the Management Company shall specify the investment guidelines for each Fund and publish such guidelines in the prospectus of the Trust.

6.- Investment Restrictions

While managing the assets of the Fund, the Management Company, or its appointed agents, shall comply with the following restrictions.

1. The Management Company may not, on behalf of each Fund, invest in the securities of any one issuer, if the value of the holdings of such Fund in the securities of such issuer exceeds 20% of the total net assets of such Fund.

2. The Management Company may not, on behalf of the Trust, invest in the securities of any single issuer if the Trust owns more than 20 % of the securities of the same kind issued by such issuer.

3. The Management Company may not, on behalf of each Fund, invest more than 20% of the net assets of such Fund in securities which are not traded on an official stock exchange or on a regulated market offering comparable guarantees.

The percentage set forth above shall not apply to securities issued or guaranteed by any member state of the OECD or their local authorities or public international bodies with EEC, regional or worldwide scope.

Restrictions 1., 2. and 3. above are not applicable to investments made in collective investment undertakings of the open ended type if such collective investment undertakings are subject to risk diversification requirements comparable to those set out in the law of 19th July 1991. If investments are made in collective investment undertakings of the same promoter, no doubling of management and advisory fees or sales commissions will occur. If it is intended for any Fund to invest more than 10% of its net assets in collective investment undertakings of the open-ended type, or if any Fund intends to acquire more than 10% of the securities issued by one single collective investment undertaking of the open-ended type, the specific characteristics, such as domiciliation, investment policy, specific limits and risks (if any) will be described in the Appendix to this Prospectus relating to the relevant Fund.

Units of closed-ended UCIs are treated in the same way as other transferable securities and are therefore subject to the general rules applicable to transferable securities.

The possibility to invest in units of other UCIs must not be used to avoid the provisions of Article 70 of the Law of 30th March, 1988.

No investments will be made in collective investment undertakings whose object is to invest in other collective investment undertakings.

4. The Management Company may not, on behalf of the Trust, make investments for the purpose of exercising control or management.

5. The Management Company may not, on behalf of the Trust, purchase or sell real estate, provided that the Trust may invest in securities secured by real estate or interests therein or issued by companies which invest in real estate or interests therein.

6. The Management Company may not, on behalf of the Trust, purchase or sell commodities or commodity contracts.

7. The Management Company may not, on behalf of the Trust, borrow amounts in excess of 25% of the total net assets of each Fund.

8. The Management Company may not underwrite securities of other issuers.

9. The Management Company may not, on behalf of the Trust, grant loans or act as guarantor for third parties.

10. The Management Company may employ techniques and instruments relating to transferable securities under the conditions and within the limits laid down by law, regulation or administrative practice provided that such techniques or instruments are used for the purpose of efficient portfolio management. With respect to options on securities:

a) the Management Company may not, on behalf of each Fund, invest in put or call options on securities unless:

i) such options are quoted on a stock exchange or dealt in on a regulated market; and

ii) the acquisition price of such options does not exceed, in terms of premiums, 15% of the net assets of the concerned Fund;

b) the Management Company may sell, on behalf of each Fund, call options on securities provided that:

i) such securities are already held or the relevant Fund holds equivalent call options or other instruments capable of ensuring adequate coverage of the commitments resulting from such contracts, such as warrants, or

ii) the aggregate of the exercise prices of uncovered call options does not exceed 25% of the relevant Fund's net assets and the relevant Fund must at any time be in the position to ensure the coverage of the position taken as a result of the writing of such options;

c) the Management Company may not, on behalf of each Fund, write put options on securities unless the Trust holds, on behalf of the concerned Fund, sufficient liquid assets to cover the aggregate of the exercise prices of such options written.

11. The Management Company may, on behalf of each Fund, for the purpose of hedging, enter into transactions the objects of which are forward currency contracts or write call options and purchase put options on currencies provided however that:

a) these transactions may only concern contracts which are traded on a regulated market operating regularly, being recognised and open to the public except that the Management Company may also, on behalf of each Fund, enter into forward sales of currencies or exchange currencies on the basis of private agreements with highly rated financial institutions specialised in this type of transactions;

b) the net forward and option transactions made in one currency may in principle not exceed the valuation of the aggregate assets denominated in that currency, provided however that the Management Company may, on behalf of each Fund, purchase the currency concerned through a cross transaction (entered into through the same counterpart) should the cost thereof be more advantageous to the Trust; and

12. The Management Company may not deal, on behalf of each Fund, in financial futures, except that:

a) for the purpose of hedging the risk of the fluctuation of the value of the securities portfolio the Trust may, in respect to each Fund, have outstanding commitments in respect of financial futures sales contracts not exceeding the corresponding risk of fluctuation of the value of the corresponding portion of the relevant Fund's portfolio;

b) for the purpose of efficient portfolio management the Trust may, in respect to each Fund, enter into financial futures purchase contracts in order to facilitate changes in the allocation of each Fund's assets between markets or in anticipation of or in a significant market sector advance, provided that sufficient cash, short dated debt securities or instruments (other than the liquid assets which might have to be held by the relevant Fund pursuant to restriction 10.c) above), or securities to be disposed of at a predetermined value exist to match the underlying exposure of any such futures positions.

13. The Management Company may not deal, on behalf of each Fund, in index options except that:

a) for the purpose of hedging the risk of the fluctuation of its securities portfolio the Management Company, on behalf of each Fund, may sell call options on stock indexes or acquire put options on stock indexes. In such event the value of the underlying securities included in the relevant stock index option shall not exceed, together with outstanding commitments in financial futures contracts entered into for the same purpose, the aggregate value of the portion of the securities portfolio to be hedged; and

b) for the purpose of the efficient management of its securities portfolio the Management Company, on behalf of each Fund, may acquire call options on stock indexes mainly in order to facilitate changes in the allocation of the Fund's assets between markets or in anticipation of or in a significant market sector advance, provided the value of the underlying securities included in the relevant stock index options is covered by cash other than liquid assets referred to under 12) b) and 10) c), short dated debt securities and instruments or securities to be disposed of at predetermined prices; provided however that the aggregate acquisition cost (in terms of premiums paid) of options on securities and index options purchased by the Management Company, on behalf of each Fund, shall not exceed 15% of the net assets of each Fund.

14. The Management Company may lend each Fund's portfolio securities to specialised banks, credit institutions and other financial institutions of high standing, or through recognised clearing institutions such as Cedel or Euroclear. The lending of securities will be made for periods not exceeding 30 days. Loans will be secured continuously by collateral consisting of cash, and/or of securities issued or guaranteed by member states of the OECD or by their local authorities which at the conclusion of the lending agreement, must be at least equal to the value of the global valuation of the securities lent. The collateral must be blocked in favour of the relevant Fund until termination of the lending contract. Lending transactions may not be carried out on more than 50% of the aggregate market value of the securities of the portfolio, provided however that this limit is not applicable where the relevant Fund has the right to terminate the lending contract at any time and obtain restitution of the securities lent. Any transaction expenses in connection with such loans may be charged to the relevant Fund.

15. The management company may, on behalf of each Fund, enter, either as purchaser or seller, into repurchase agreements with highly rated financial institutions specialised in this type of transaction. During the lifetime of the repurchase agreements, the management company may not sell the securities which are the object of the agreement (i) either before the repurchase of the securities by the counterpart has been carried out or (ii) the repurchase period has expired. The management company must ensure to maintain the importance of purchased securities subject to repurchase obligation at a level such that the Fund is able, at all times, to meet its obligations to redeem the shares of each Fund.

The Management Company may, on behalf of the Trust, enter into the transactions referred to under 12) and 13) above only if these transactions concern contracts which are traded on a regulated market operating regularly, being recognised and open to the public.

With respect to options referred to under 10), 11) and 13) above, the Management Company, on behalf of the Fund, may enter into OTC option transactions with first class financial institutions participating in this type of transactions if such transactions are more advantageous to the Trust or if quoted options having the required features are not available.

The Management Company may from time to time amend these investment restrictions as shall be compatible with or in the interest of the shareholders. In such case this Prospectus will be updated.

The Management Company need not comply with the investment limit percentages above when exercising subscription rights attaching to securities which form part of the Trust's assets.

If the percentages set forth above are exceeded in consequence of the exercise of rights attached to securities in the portfolio or otherwise than by the purchase of securities, the Management Company must adopt as its priority objective, in its selling transactions, regularisation of the position of the Trust, having regard to the interest of the shareholders.

The Management Company shall, on behalf of the Trust, not sell, purchase or loan securities except the Shares of the Trust, or receive loans, to or from (a) the Management Company, (b) its affiliated companies, (c) any director of the Management Company or its affiliated companies or (d) any major shareholder thereof (meaning a shareholder who holds, on his own account whether in his own or other name (as well as a nominee's name), 10% or more of the total issued outstanding shares of such a company) acting as principal or for their own account unless the transaction is made within the restrictions set forth in the Management Regulations, and, either (i) at a price determined by current publicly available quotations, or (ii) at competitive prices or interest rates prevailing from time to time, on internationally recognised securities markets or internationally recognised money markets.

Except by the acquisition of debt securities or instruments in accordance with the restrictions set forth above, the Management Company may not grant loans or act as guarantor on behalf of third parties.

The Management Company may from time to time impose further investment restrictions as shall be compatible with or in the interest of the shareholders or in order to comply with the laws and regulations of the countries where the Shares of the Trust are placed.

The Management Company may, upon approval of the Custodian, amend the Management Regulations in whole or in part at any time. Amendments will become effective on the day of their publication in the Mémorial.

7.- Restrictions in Issue and Transfer of Shares

Shares of each Fund shall be issued by the Management Company subject to payment therefore to the Custodian within such period thereafter as the Management Company may from time to time determine.

All Shares have equal rights and privileges. All Shares in each Fund are, upon issue, entitled to participate equally with all other Shares in any distribution upon declaration of dividends in respect of such Fund or upon liquidation.

Certificates for Shares or confirmations shall be delivered by the Management Company provided that payment therefor shall have been received by the Custodian.

The Trust has been organized under the Luxembourg law of 19th July, 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public.

The sale of Shares in the Trust is restricted to institutional investors and the Management Company will not accept to issue Shares to persons or companies who may not be considered as institutional investors. Further, the Management Company will not give effect to any transfer of Shares which would result in a non-institutional investor becoming a shareholder in the Trust.

The Management Company may, at its full discretion, refuse the issue of Shares or the transfer of Shares, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the Shares are sold or transferred is an institutional investor.

In considering the qualification of a subscriber or a transferee as an institutional investor, the Management Company will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Institutional investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the Management Company that such subscription is made on behalf of an institutional investor as aforesaid and the Management Company may require, at its sole discretion, evidence that the beneficial owner of the Shares is an institutional investor.

Shares of any Fund may not be transferred to any person or any entity without prior consent of the Management Company and the Custodian, which consent can only be withheld in the circumstances described above, in the circumstances described in the following paragraph or in any other circumstances where any such transfer would be detrimental to the Trust or its shareholders.

Neither the Management Company nor the Custodian shall give its prior consent to the transfer of shares if, as a result of such transfer, the number of holders (including beneficial owners, but excluding non-residents of Japan as defined by Item 6, Paragraph 1 of Article 6 of Foreign Exchange and Foreign Trade Control Law of Japan, Law No. 228, 1949) of shares (including newly issued shares which are of same kind with those of the Trust as defined under Article 1-6 of the Enforcement Order of the Securities and Exchange Law of Japan, and which were issued within 6 months before the date of issue of the Shares) will become 50 or more.

In case where the transferees are residents of Japan, if the Shares are registered in the name of a nominee, for the purpose of ascertaining if the transfer of shares can be made in accordance with the restrictions set forth in the preceding paragraph, and/or if the transferees are residents of Japan, the Management Company and/or the Custodian may rely on a confirmation statement made by such nominee on the matter referred to in the preceding paragraph.

The Shares have not been registered under the United States Securities Act of 1933 and may not be offered directly or indirectly in the United States of America (including its territories and possessions), to nationals or residents thereof or to persons normally resident therein, or to any partnership or persons connected thereto unless pursuant to any applicable statute, rule or interpretation available under United States law which the Management Company deems acceptable to it.

More generally, the Management Company may:

- (a) reject at its discretion any application for Shares;
- (b) repurchase at any time Shares held by shareholders who are excluded from purchasing or holding Shares.

8.- Issue of Shares

Shares of each Fund shall be issued by the Management Company, provided payment is made to the Custodian within the period indicated below; certificates or confirmations shall be delivered by the Management Company, or its appointed agent, provided payment has been received by the Custodian.

Each share in each Fund is, upon issue, entitled to participate equally with all other shares of the same Fund in any distribution upon declaration of dividends or upon liquidation.

Shares in each Fund may be issued on any day which is a Valuation Date, which is defined for each Fund in the offering documents, provided that there shall be at least one Valuation Date in each month.

The Management Company shall issue certificates in registered form only.

Each certificate shall carry the signatures of the Management Company and the Custodian, both of which may be in facsimile. In the absence of a request for certificates investors will be deemed to have requested that no certificate be issued in respect of their Shares and a confirmation will be delivered instead.

9.- Conversion of Shares

No conversion of shares from a Fund to another Fund is allowed unless specifically indicated in the appendixes of the Funds concerned.

10.- Repurchase of Shares

Shareholders may at any time request repurchase of their Shares of any Fund.

Application for repurchase must be made in writing to the Management Company.

Unless otherwise described in the prospectus, the repurchase price of the Shares of each Fund will be equal to the net asset value of Shares of the relevant Fund determined on the Valuation Date.

The Management Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in the Trust so that, under normal circumstances, repurchase of Shares of any Fund may be made promptly upon request by shareholders.

Payment of the repurchase price will be made by the Custodian or its agents in United States Dollars not later than 5 Business Days counting from and including the relevant Valuation Date and subject to receipt of the share certificates (if issued). If the settlement in U.S. Dollars cannot be made on such fifth Valuation Date, the payment can be made on the next earliest day when such settlement can be made.

11.- Liquidation and Merger of Funds

The Board of Directors of the Management Company may decide at any time to liquidate a Fund, if the net assets of such Fund fall below 1,000,000.- U.S. Dollars or if a change in the economic or political situation relating to the Fund so justifies. The decision of the liquidation of a Fund will be communicated to all unitholders of such Fund and the Management Company may decide to suspend the net asset value calculation and the issue, conversion and repurchase of Units so to assure equal treatment of all unitholders. If the repurchase of Units is not suspended, repurchase will be made on the basis of a net asset value which reflects adequate provisions to cover liquidation expenses. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation are deposited with the Custodian for a period of 6 months liquidation. After such time, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of their beneficiaries and will be forfeited in accordance with Luxembourg law.

If the net assets of such Fund fall below 1,000,000.- U.S. Dollars or if a change in the economic or political situation relating to the Fund so justifies, the Board of Directors may decide to close down one Fund by merger into another Fund (the «new Fund»). In addition, such merger may be decided by the Board of Directors if the interests of the unitholders of any of the Funds concerned so warrant. The decision of the merger will be published or notified to the unitholders concerned prior to the effective date of the merger and the publication or notification will indicate the reasons for, and the procedures of, the merger operations and information in relation to the new Fund. Such publication or notification will be made one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable unitholders to request repurchase of their Units, free of charge, before the operation involving contribution into the new Fund becomes effective.

In the same circumstances as described in the foregoing paragraph a Fund may also be merged into another undertaking for collective investment organized under the law of 19th July, 1991.

Any of the notices or consents set forth above may be disregarded or waived by all Unitholders concerned.

12.- Determination of the Net Asset Value of Shares

The Net Asset Value of Shares of each Fund in the Trust shall be expressed in United States Dollars (except that when there exists any state of monetary affairs which, in the opinion of the Board of Directors, makes the determination in United States Dollars either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders, the net asset value may temporarily be determined in such other currency as the Board of Directors may determine) as a per share figure.

The Net Asset Value of Shares of each Fund will be determined by the Management Company on each Valuation Date by dividing the value of the assets of the relevant Fund less the liabilities (including any provisions considered by the Management Company to be necessary or prudent) attributable to such Fund by the total number of Shares of the relevant Fund outstanding to the extent possible, investment income, interest payable, fees and other liabilities (including management fees) will be accrued.

Unless otherwise provided in the appendix of the concerned Fund, the assets of the Trust will be valued as follows:

(a) securities listed on a Stock Exchange or traded on any other regulated market will be valued at the last available price on such Exchange or market. If a security is listed on several Stock Exchanges or markets, the last available price at the Stock Exchange or market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

(b) securities not listed on any Stock Exchange or traded on any regulated market will be valued at their last available transaction price;

(c) securities for which no price quotation is available or for which the price referred to in (a) and/or (b) is not representative of the fair market value, will be valued prudently, and in good faith on the basis of their reasonable foreseeable sales prices;

(d) cash and other liquid assets will be valued at their amortised cost;

(e) values expressed in a currency other than the currency of the concerned Fund shall be translated to that currency at the average of the last available buying and selling price for such currency.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, the Management Company is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Trust.

The Management Company may temporarily suspend the determination of the net asset value of Shares of each Fund and in consequence the issue and repurchase of shares in any of the following events:

- when one or more Stock Exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Trust, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Trust are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

- when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Management Company, disposal of the assets of the Trust is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders;

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Trust or if, for any reason, the value of any asset of the Trust may not be determined as rapidly and accurately as required;

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Trust are rendered impracticable or if purchases and sales of the Trust's assets cannot be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension will be notified to those shareholders who have applied for repurchase and shall be published in the manner described under the heading «Shareholders' Information» if in the opinion of the Management Company such suspension is likely to exceed one week.

13.- Allocation of Assets and Liabilities

There shall be established a pool of assets for each Fund in the following manner:

(a) the proceeds from the issue of each Fund shall be applied in the books of the Trust to the pool of assets established for that Fund, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this section;

(b) where any assets are derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Trust to the same pool as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

(c) where the Trust incurs a liability which relates to any asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

(d) in the case where any asset or liability of the Trust cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools pro rata to the net asset values of the relevant Fund; provided that all liabilities, to whichever pool they are attributable, shall, unless otherwise agreed upon by the creditors, be binding upon the Trust as a whole;

(e) upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on any Fund, the net asset value of such Fund shall be reduced by the amount of such dividends.

14.- Fees and Trust Expenses

The Management Company, the Custodian and the Investment Adviser are entitled, for each Fund, to fees disclosed in the Prospectus.

The other costs charged to the Trust include:

- all taxes which may be due on the assets and the income of the Trust; the reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses, incurred by the Custodian and any custody charges of banks and financial institutions to whom the custody of assets of the Trust is entrusted);

- usual banking fees due on transactions involving securities held in the portfolio of the Trust (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);

- the remuneration and out-of-pocket expenses of the Registrar and Transfer Agent, Domiciliary Agent, Administrative Agent and Paying Agent;

- legal and auditing expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interests of the shareholders;

- the cost of printing certificates; the cost of preparing, and/or filing and printing of the Management Regulations and all other documents concerning the Trust, including registration statements and prospectuses and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Trust or the offering of Shares of the Trust; the cost of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the net asset value; the cost of preparing and distributing notices to the shareholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar administrative charges, including expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding three years.

The costs and expenses of the setting up of the Trust, estimated at USD 20,000.-, will be borne by the Trust and amortised over a period not exceeding 5 years.

This amortisation will be borne by the two initial Funds: Callisto and Ganymede. If further Funds are created, they will support this amortisation at the prorata of the remaining amount. Cost of the creation of further Funds will be borne proportionally by each Fund.

15.- Auditors

The auditor of the Trust is COOPERS & LYBRAND, Independent Public Accountants, Luxembourg. The auditor is appointed by the Management Company and shall, with respect to the assets of the Trust, carry out the duties provided by Luxembourg law.

The Auditor of the Management Company is PRICE WATERHOUSE, Independent Public Accountants, Luxembourg.

16.- Dividends

The Management Company may, in respect of each Fund, declare dividends as determined in the appendix of the relevant Fund.

No distribution may be made as a result of which the total net assets of the Trust would fall below the equivalent in United States Dollars of 50 million Luxembourg francs.

Dividends not claimed within five years from their due date will lapse and will revert to the Trust.

17.- Applicable Law and Jurisdiction

The Management Regulations are governed by the laws of Luxembourg and any dispute arising between the Shareholders, the Management Company and the Custodian will be subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Trust to the jurisdiction of the courts of the countries in which the Shares of the Trust are offered and sold with respect to claims by investors resident in such countries, and with respect to matters relating to subscription and repurchase by Shareholders resident in such countries, to the laws of such countries.

The claims of the shareholders against the Management Company or the Custodian will lapse five years after the date of the event which gave rise to such claims.

18.- Governing Language

English shall be the governing language of the Management Regulations, provided however that the Management Company and the Custodian may, on behalf of themselves and the Trust, consider as binding the translation into languages of the countries in which the Shares of the Trust are offered and sold with respect to Shares sold to investors in such countries.

19.- Tax Status

The Trust is subject to Luxembourg law in respect of its tax status. Under legislation and regulations currently prevailing, in Luxembourg the Trust is subject to a capital tax on its net assets at an annual rate of 0.01% calculated and payable quarterly. Under present law neither the Trust nor the Shareholders (except persons or companies who have or, in certain limited circumstances, formerly had their residence, registered office or a permanent establishment in Luxembourg) are subject to any Luxembourg tax on income or capital gains nor to any withholding or estate tax.

The Trust collects the income produced by the securities in its portfolio after deduction of any withholding tax in the relevant countries.

20.- Accounting Year

The accounts of the Trust are closed each year at the last day of February and for the first time on the 28th February 1998.

21.- Amendment of the Management Regulations

The Management Company may, upon approval of the Custodian, amend these Management Regulations in whole or in part at any time.

Amendments will become effective on the date of their publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

22.- Publications

The latest net asset value, the issue price and the repurchase price per Share of each Fund will be available in Luxembourg at the registered office of the Management Company, or its appointed agents, and the Custodian.

The audited annual report and the unaudited semi-annual report of the Trust are made available to the shareholders at the registered offices of the Management Company, or its appointed agents, and the Custodian.

Any amendments to these Management Regulations will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

23.- Duration of the Trust, Liquidation

The Trust has been established for a period expiring on 31st August 2007. The Trust and any Fund may be dissolved at any time prior to the end of its life or may be extended for a further period by mutual agreement between the Management Company and the Custodian. The Trust may further be dissolved in any cases provided for by Luxembourg law. Any notice of dissolution of the Trust will be published in the Mémorial and in at least three newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper.

Any Fund shall be established for a period expiring on 31st August 2007 unless a different period is set forth in the Prospectus.

Issuance and repurchase of Shares will cease at the time of the decision or event leading to the dissolution.

The Management Company will realise the assets of the Trust or any Fund in the best interests of the shareholders and the Custodian, upon instructions given by the Management Company, will distribute the net proceeds of the liquidation, after deducting all liquidation expenses, among the shareholders in proportion of the Shares held.

The liquidation or the partition of the Trust or any Fund may not be requested by a shareholder, nor by his heirs or beneficiaries.

24.- Statute of Limitation

The claims of the shareholders against the Management Company or the Custodian will lapse five years after the date of the event which gave rise to such claims.

25.- Applicable law, Jurisdiction and Governing Language

Disputes arising between the shareholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to Luxembourg law and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Trust to the jurisdiction of courts of the countries in which the Shares of the Trust are offered and sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions and repurchases by shareholders resident in such countries, to the laws of such countries. English shall be the governing language for these Management Regulations.

These Management Regulations come into force on 22nd September, 1997.

Luxembourg, 22nd September, 1997.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.
as Management Company
J.P. Hettinger
Director

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.
Signature
as Custodian

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1997, vol. 497, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35025/000/496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 1997.

SAN QUIRICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.601.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 88, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1997.

K. van Baren.

(27553/683/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

SAN QUIRICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.601.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société SAN QUIRICO S.A., tenue au siège social en date du 3 juillet 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs, M. Pietro Granello, M. Gerben W.A. Wardenier, Mme Jolande C.M. Klijn, Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn, M. Koen van Baren, et au commissaire aux comptes ERNST & YOUNG pour l'année 1996.

2) Election de M. Pietro Granello, M. Gerben W.A. Wardenier, Mme Jolande C.M. Klijn, Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn, M. Koen van Baren en tant qu'administrateurs.

3) Election de ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAN QUIRICO S.A. Mme M. Droogleever Fortuyn
M. K. van Baren *Administrateur*
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 88, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27554/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

RAINBOW FUND, Fonds Commun de Placement.*Avis aux porteurs de parts*

Le Conseil d'Administration, en accord avec la Banque Dépositaire du Fonds Commun de Placement RAINBOW FUND, a décidé de modifier comme suit les articles 12 et 14 du règlement de gestion:

Art. 12. Repurchase (2^{ème} paragraphe). «Repurchase will be made at the net asset value per share of the relevant compartment determined on the applicable Valuation Day from which a redemption fee not exceeding 2,5 % of the total net asset value may be deducted. Such fee may be passed on to the placing agent.»

Art. 14. Management fee. «The Management Company and any investment adviser appointed by the Management Company is entitled to receive together from the Fund an advisory fee, payable at the end of each quarter, at the annual aggregate rate of 1,00 % of the average total net assets of the Fixed Income compartments during the relevant quarter.

The Management Company and any investment adviser appointed by the Management Company are entitled to receive together from the Fund an advisory fee, payable at the end of each quarter, at the annual aggregate rate of 1,50 % of the average total net assets of the Mixed compartments during the relevant quarter, except for Mixed Portfolio 2, 4, 10, 11, 12, 13, 14 and 15 for which a 1 % investment advisory fee is applied and Mixed Portfolio for which a 0,75 % investment advisory fee is applied plus a performance fee of 8 % of the positive difference between the 3 month MIBOR and the variation of the NAV between the beginning of the relevant quarter and the end of the same quarter.

The Management Company and any investment adviser appointed by the Management Company are entitled to receive together from the Fund an advisory fee, payable at the end of each quarter, at the annual aggregate rate of 2 % of the average total net assets of the Equity compartments during the relevant quarter, except for Equity Portfolio 3 for which a 1,5 % investment advisory fee is applied and for Emerging Market Equities compartment for which a 3 % investment advisory fee is applied.

Any investment adviser appointed by the Management Company are entitled to receive from the Fund an advisory fee, payable at the end of each quarter, at the annual aggregate rate of 1,3 % of the average total net assets of the Iberlion Capital Base Renta compartments during the relevant quarter.»

Cette modification entrera en vigueur 5 jours après la publication au Mémorial.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 498, fol. 36, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36835/019/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 1997.

RISLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.531.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 1997

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Schill et de Madame Denise Vervet ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur, Mademoiselle Joëlle Lietz, employée privée, demeurant à Abweiler, pour la même période.

Luxembourg, le 24 juillet 1997.

*Pour la société
Signature*

(27550/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 27.253.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 89 du 6 avril 1988, modifiée par-devant le même notaire le 15 juin 1988, acte publié au Mémorial C, n° 265 du 5 octobre 1988.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCIETE INTERNATIONALE DE
PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature*

(27562/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 27.253.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 89 du 6 avril 1988, modifiée par-devant le même notaire le 15 juin 1988, acte publié au Mémorial C, n° 265 du 5 octobre 1988.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCIETE INTERNATIONALE DE
PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING*

Signature

(27563/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.872.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.872, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 309 du 30 octobre 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26, mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 368 du 10 octobre 1990.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 1997.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Giorgia Tucci-Ferrato, employée privée, demeurant à Hettange-Grande.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Rapport du commissaire à la liquidation.

Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

Clôture de la liquidation.

Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 3 juillet 1997.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} juillet 1997, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

La société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cambron, S. Ortwerth, G. Tucci-Ferrato, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1997, vol. 100S, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

F. Baden.

(27540/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

RIPA ELECTRIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 89, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.229.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 4 juillet 1997, vol. 131, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 juillet 1997.

Signature.

(27549/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

SHORTFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.591.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 102, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1997.

(27557/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

SIDEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 31.970.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(27558/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BL RENTRUST S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 80, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 20.085.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 février 1997

Monsieur Marcel Degroof a démissionné de ses fonctions d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(27566/007/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

SILNIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.366.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-fourth of June.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Hesperange,
acting in the name and on behalf of the corporation TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 16, 1997.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED is the sole actual shareholder of SILNIA, S.à r.l., having its principal office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 14, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 474 of September 24, 1996;

- that according to a share sale and purchase agreement dated June 16th, 1997, which, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, there has been transferred and sold by LHECNOD S.A., having its registered office in Luxembourg, to TOWER CORPORATE SERVICES, prenamed, two thousand eight hundred (2,800) at a price of one Luxembourg franc;

- that the ownership of the shares has passed from the seller to the purchaser who has entered into the rights and obligations of the former shareholder as from the said June 16th, 1997 on.

All this having been declared, the shareholder, represented as stated hereabove, has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to accept the share transfer between LHECNOD S.A. and TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED.

Second resolution

The shareholder, sole owner of the shares, has decided to dissolve the company SILNIA, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased.

Third resolution

The shareholder, being sole owner of the shares and liquidator of SILNIA, S.à r.l., declares that it is vested with all assets of the corporation and that it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus, that SILNIA, S.à r.l. is held to be liquidated.

Fourth resolution

The shareholder decides that full discharge is granted to the manager of the company for the exercise of his mandate.

Fifth resolution

The shareholder decides that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, BVI,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 juin 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée SILNIA, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 474 du 24 septembre 1996;

- qu'aux termes d'un acte de cession daté au 16 juin 1997, qui restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles, il a été cédé par LHECNOD S.A., ayant son siège social à Luxembourg, à TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, préqualifiée, deux mille huit cents (2.800) parts sociales de la société à responsabilité limitée SILNIA, S.à r.l. au prix d'un franc luxembourgeois;

- que la cessionnaire est devenue propriétaire des parts cédées et est subrogée dans tous les droits et obligations de l'ancienne associée, attachés aux parts cédées à partir du 16 juin 1997.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associé, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'agréer la cession de parts entre LHECNOD S.A. d'une part et TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED d'autre part.

Deuxième résolution

L'associé, seul propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société SILNIA, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité.

Troisième résolution

L'associé, agissant en sa qualité de liquidateur de la société SILNIA, S.à r.l., en tant qu'associé unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société, même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société SILNIA, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

Quatrième résolution

L'associé décide que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'associée décide que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter ie présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 juillet 1997.

G. Lecuit.

(27561/220/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 30.151.

Décision du Conseil d'Administration

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., tenue au siège social en date du 20 juin 1997 que les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

Démission de M. Gerben W.A. Wardenier et nomination de Mme Marjolijne Droogleever Fortuyn comme nouvel administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FINANCIERE S.A. M. Droogleever Fortyun

K. van Baren

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 88, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(27565/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

SOFIPUGAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 45.794.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 85, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1997.

(27567/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

SIFOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.857.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(27559/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

S.A. DES CIMENTS LUXEMBOURGEOIS, Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Cimenterie.
R. C. Luxembourg B 7.466.

Les comptes annuels 1996 ainsi que les annexes s'y rattachant, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 1997, vol. 307, fol. 2, case 4/1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 1997.

S.A. DES CIMENTS LUXEMBOURGEOIS

Signatures

(27564/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

SOFIREC, Société Anonyme.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 15.727.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 495, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1997.

(27568/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

SOLFIDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 42.518.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(27569/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

ST. CROIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.596.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1997, vol. 495, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1997.

Pour ST. CROIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

(27574/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

TIBO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.490.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1997.

Signature.

(27583/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

TIBO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.490.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 juin 1997 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2003.

Pour copie conforme	
Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(27584/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

CORVUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt juin.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) DUSTIN INVEST INC., établie et ayant son siège social au n° 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi (Niue),

ici représentée par Monsieur Jérôme Guez, directeur financier, demeurant à Dudelange, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Livange, le 20 juin 1997;

2) LENDL FINANCE LTD, établie et ayant son siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

ici représentée par Monsieur Jérôme Guez, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Livange, le 20 juin 1997.

Copies desdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CORVUS S.A. HOLDING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

DUSTIN INVEST INC., préqualifiée, cinq cents actions	500
LENDL FINANCE LTD, préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) DUSTIN INVEST INC., préqualifiée,
 - b) LENDL FINANCE LTD, préqualifiée,
 - c) Monsieur Jérôme Guez, préqualifié.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: HARRIMAN HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à Panama, République de Panama, B.P. 8320, Zone 7.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2001.
5. Le siège social de la société est établi à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
6. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jérôme Guez, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Guez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 99S, fol. 81, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juillet 1997.

G. Lecuit.

(27242/220/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

CORVUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 juin 1997

Il résulte des résolutions prises que Monsieur Guez Jérôme, Directeur Financier, demeurant à route de Burange à Dudelange, a été nommé administrateur-délégué de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et aura tous pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature.

Fait le 20 juin 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 99S, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juillet 1997.

G. Lecuit.

(27243/220/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

CORONADO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) ROSKA INVESTMENT S.A, société établie et ayant son siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama City en date du 4 décembre 1992, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps;

2) Maître Pierre Berna, préqualifié.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Chapitre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CORONADO HOLDING (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que des brevets et autres droits intellectuels similaires et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille et ses brevets et autres droits intellectuels similaires par qui et de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à deux cent mille (200.000,-) florins néerlandais, divisé en deux cents (200) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Capital autorisé. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, à augmenter le capital social à concurrence de quatre millions huit cent mille (4.800.000,-) florins néerlandais pour le porter de son montant actuel de deux cent mille (200.000,-) florins néerlandais à cinq millions (5.000.000,-) de florins néerlandais par la création de quatre mille huit cents (4.800) actions nouvelles sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou à supprimer entièrement le droit de souscription préférentiel prévu à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer le taux et les conditions de souscription et de libération, à arrêter toutes autres modalités se révélant utiles ou nécessaires, même non spécialement prévues, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et, enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant implicitement de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et pour faire constat de ces augmentations de capital par acte notarié.

Art. 7. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 8. Modification du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Présidence. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 11. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés. Il est en outre dans ses pouvoirs de procéder à l'actualisation des statuts et ceci notamment, lorsque des clauses devenues sans objet y figurent.

La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 13. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Art. 14. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 15. Commissaire. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables. Le mandat du commissaire est exercé à titre gratuit.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de septembre à dix (10.00) heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 20. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1997.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante

1) ROSKA INVESTMENT S.A., préqualifiée, cent quatre-vingt-dix-neuf actions	199
2) Maître Pierre Berna, préqualifié, une action	1
Total: deux cents actions	200

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille (200.000,-) florins néerlandais se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à trois millions six cent soixante-six mille (3.666.000,-) francs luxembourgeois.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille (70.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Maître Pierre Berna, préqualifié, en qualité de président,
 - b) Madame Linda Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à Rippig,
 - c) Madame Chantal Leclerc, employée privée, demeurant à Rodemack (F).
 2. Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster.
 3. Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.
 4. Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 12 des statuts, le conseil d'administration de la Société est autorisé à élire parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués qui auront tous pouvoirs pour engager valablement la Société par leur seule signature, dans le cadre de la gestion journalière.
 5. L'adresse de la Société est fixée à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
- Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: P. Berna, B. Moutrier.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 1997, vol. 834, fol. 46, case 9. – Reçu 36.660 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 1997. B. Moutrier.
(27241/272/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

DEFENSE CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre juin.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Fabrice Magnier, administrateur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 70, rue de Babylone,
2. Monsieur Patrick Hamon, administrateur de sociétés, demeurant à F-94160 Saint-Mandé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DEFENSE CONTROL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'exercer toutes activités de négoce, notamment dans l'importation et l'exportation de tous produits artisanaux et industriels, ainsi que toutes activités de prestations de services.

Ces travaux seront effectués pour les particuliers, industries, établissements publics, sociétés, collectivités locales ou administratives et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par, la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Fabrice Magnier, prénommé, six cent vingt-cinq actions	625
2. Monsieur Patrick Hamon, prénommé, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Fabrice Magnier, prénommé,
 - b) Monsieur Patrick Hamon, prénommé,
 - c) Monsieur Eric Magnier, administrateur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 70, rue de Babylone.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Claude Buffin, employé privé, demeurant à B-6791 Athus, 4, rue de la Forêt.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2002.
5. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Patrick Hamon, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Magnier, P. Hamon, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 91, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juillet 1997.

G. Lecuit.

(27244/220/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

DILON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-fourth of June.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. INTERMAN SERVICES LIMITED, having its registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Hesperange, acting in her capacity as director;
2. TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, having its registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Ariane Slinger, prenamed, acting in her capacity as director.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Desnomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of DILON FINANCE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on June 1st, at 10.00 a.m.

and the first time in the year 1998. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 1997.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. INTERMAN SERVICES LIMITED, prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
2. TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1.250

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1.250.000,- LUF) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. - The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2002:

- a) LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI,
- b) INTERMAN SERVICES LIMITED, prenamed,
- c) TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, prenamed.

3. - The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2002:

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, having its registered office in Tortola, British Virgin Islands.

4. - The registered office of the company is established in L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

5. - The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, prenamed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange, agissant en sa qualité de directeur;
2. TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Ariane Slinger, prénommée, agissant en sa qualité de directeur.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DILON FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.
Les résolutions sont prises à la majorité des voix.
En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} juin à 10.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. INTERMAN SERVICES LIMITED, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
2. TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelées aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2002:
 - a) LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI,
 - b) INTERMAN SERVICES LIMITED, préqualifiée,
 - c) TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, préqualifiée.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2002: LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, British Virgin Islands.
4. Le siège social de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné, à l'unanimité, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 91, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 juillet 1997.

G. Lecuit.

(27245/220/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

EUROSNOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- ICE PARTNERS S.A., société anonyme, avec siège à Luxembourg, 26, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 juillet 1997;
- 2.- FROG EQUITY S.A., société anonyme, avec siège à Luxembourg, 10, rue Edward Steichen, ici représentée par Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 juillet 1997;
- 3.- HOPE S.A., société anonyme avec siège à Luxembourg, 27, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Lorenzo Raffaghello, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 juillet 1997;
- 4.- Ecoreal S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, ici représentée par Monsieur Lorenzo Raffaghello, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 juillet 1997.

Lesquelles procurations ont été signées ne varietur par le notaire et les comparants et resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de EUROSNOW S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent cinquante millions de lires italiennes (ITL 750.000.000,-), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à cinq milliards de lires italiennes (ITL 5.000.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la constitution, autorisé à augmenter, en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

En cas d'émission d'actions nouvelles ou de cession d'actions, les actionnaires antérieurs ont un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, laquelle ne peut pas dépasser six ans; les membres du conseil d'administration sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière, soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées Générales

Art. 13. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale, qui délibérera à la majorité de 65 % du capital social, les décisions concernant:

- les instructions de vote dans les assemblées ordinaires et extraordinaires des filiales;
- la nomination des administrateurs;
- l'achat et la cession de participations ou la constitution de droits réels sur les participations.

Titre IV.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5,00 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10,00 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement distribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ses titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut, en tout temps, être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- ICE PARTNERS S.A., prédésignée, trente mille actions	30.000
2.- FROG EQUITY S.A., prédésignée, trente mille actions	30.000
3.- HOPE S.A., prédésignée, quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	14.998
4.- ECOREAL S.A., prédésignée, deux actions	2
Total: soixante-quinze mille actions	75.000

Les actions ont été libérées par des versements en espèces si bien que la somme de deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre liras italiennes se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux cent cinquante mille francs (Frs 250.000,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et elles prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an, expirant à l'assemblée générale de 1998:

- a) Monsieur Benoit Duvieusart, maître en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre;
- b) Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- c) Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an, expirant à l'assemblée générale de 1998:

Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker.

3.- Le siège social de la société est établi à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy,

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital de sept cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 750.000.000,-) est évalué à quinze millions huit cent vingt-cinq mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Raffaghello, V. Arno, B. Moutrier

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 1997, vol. 834, fol. 43, case 3. – Reçu 158.250 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 1997.

B. Moutrier.

(27248/272/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

**ANTINORI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
(anc. GIULIANO DA MAIANO HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.236.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(27640/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 1997.

**ANTINORI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. GIULIANO DA MAIANO HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.236.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 1997 que le mandat des organes sociaux sortants a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 102, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(27641/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 1997.

Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.391.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 4 du 6 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C, n° 570 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 475 du 24 septembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(27608/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.391.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 4 du 6 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C, n° 570 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 475 du 24 septembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(27609/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.391.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 4 du 6 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C, n° 570 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 475 du 24 septembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(27610/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.391.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 4 du 6 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C, n° 570 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 475 du 24 septembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(27611/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 37.391.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 4 du 6 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C, n° 570 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 475 du 24 septembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(27612/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 37.391.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 4 du 6 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C, n° 570 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 1996, acte publié au Mémorial C, n° 475 du 24 septembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Z.I.K. LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(27613/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

RESEARCH INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the tenth of July.

Before Us Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg.

There appeared the following:

1. - Mr Simon Couldridge, Corporate Consultant, residing in Sark (Channel Islands), here represented by Mrs Cristina Dos Santos, employée privée, residing in Ettelbruck, by a proxy given on the 3rd of July 1997;

2. - Mrs Caragh Couldridge, Corporate Consultant, residing in Sark (Channel Islands) here represented by Mrs Maria Monteiro, employée privée, residing in Luxembourg; by a proxy given on the 3rd of July 1997;

which proxies shall be signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a société, anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered Office, Objet, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the denomination of RESEARCH INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance by remaining however within the limits established by law of July 31st, 1929 governing the holding companies. It also may acquire and develop patents and connected licenses.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) per share.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in the registered or bearer form, at the shareholder's option

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term of office and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. With the approval of the statutory auditor, the board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the second Thursday of the month of June of each year and for the first time in the year 1998.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 1997.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortisations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of these net profits, five per cent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, for any reason whatever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe to the whole capital as follows:

- Mr Simon Couldridge, prenamed:	1,249 shares
- Mrs Caragh Couldridge, prenamed	<u>1 share</u>
Total:	1,250 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) in cash, so that the amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) is now available to the company, evidence hereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy thousand Luxembourg francs (LUF 70,000.-).

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following are appointed directors:

- Mr Simon Peter Elmont, Corporate Consultant, residing in Sark (Channel Islands),
- Mr Philip Croshaw, residing in Sark (Channel Islands),
- Mr Paul Joseph Williams, residing in Sark (Channel Islands).

Pursuant to articles 53 alinea 4 and 60 of the Company Law and pursuant to article 6 of the deed of incorporation, the board of directors is authorized and has full power to elect a managing director who has all powers to bind the company by its sole signature.

3. Has been appointed statutory auditor:

- The company EUROPEAN AUDITING S.A. with its registered office in Tortola (British Virgin Islands).

4. The registered office of the company is established in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg City.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing have signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à, Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Simon Couldridge, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Channel Islands), ici représenté, par Madame Cristina Dos Santos, employée privée, demeurant à Sark (Channel Islands), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 juillet 1997;
 2. - Madame Caragh Couldridge, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Channel Islands), ici représentée par Madame Maria Monteiro, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 juillet 1997;
- lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RESEARCH INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi de chaque année et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1997.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Simon Couldridge, prédit	1.249 actions
Madame Caragh Couldridge, prédite	1 action
Total: mille deux cent cinquante	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-dix mille francs (70.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Simon Peter Elmont, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Channel Islands),

- Monsieur Philip Croshaw, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Channel Islands),

- Monsieur Paul Joseph Williams, Corporate consultant, demeurant à Sark (Channel Islands).

Conformément aux dispositions des articles 53, alinéa 4, et 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des Statuts, le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Tortola (British Virgin Islands).

4 - Le siège social de la société est établi à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Dos Santos, M. Monteiro, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 1997, vol. 829, fol. 23, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 juillet 1997.

C. Doerner.

(27626/209/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 1997.

BINTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Simone Binda, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie),

ici représenté par Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à Thiaumont (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 18 juillet 1997;

2) Monsieur Marcello Binda, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie),

ici représenté par Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à Thiaumont (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 18 juillet 1997.

Les procurations précitées, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BINTRADE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de marchandises et notamment de montres, ou de produits similaires, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Toutes les actions sont nominatives. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre-vingt-seize millions (96.000.000,-) de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de quatre millions (4.000.000,-) de francs à cent millions (100.000.000,-) de francs, le cas échéant par l'émission de quatre-vingt-seize mille (96.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois d'avril à dix heures trente.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1) Monsieur Simone Binda, préqualifié, deux mille actions	2.000
2) Monsieur Marcello Binda, préqualifié, deux mille actions	2.000
Total: quatre mille actions	4.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-cinq mille (85.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes, par leur mandataire, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.
L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Philippe Cahen, administrateur, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur François de Pitteurs, administrateur, demeurant à Luxembourg,
- c) Monsieur Alessandro Boccardo, administrateur, demeurant à Lugano (Suisse).

4. Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2003.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Prudhomme, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1997, vol. 100S, fol. 48, case 4. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1997.

A. Schwachtgen.

(27618/230/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 1997.

WSP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 34.996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27606/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

ZOLPAN SELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.420.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 26 juin 1997, vol. 259, fol. 34, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(27614/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

ALL CAR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 34.943.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 avril 1997

1. Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont approuvés;
2. Les bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1996 sont approuvés;
3. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. La démission de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Athus, Belgique, du poste de commissaire aux comptes est acceptée;
5. La candidature de PARFININDUS S.A., siège social au 111, route d'Arlon, Strassen, au poste de commissaire aux comptes, en lieu et place de Monsieur Jacques Bonnier, est acceptée.

A l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire, le commissaire aux comptes est:

PARFININDUS S.A.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Strassen, le 16 avril 1997.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland J. Steeman

Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1997, vol. 495, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(27638/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 1997.

MANULIFE GLOBAL FUND.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 26.141.

DIVIDEND NOTICE

The Directors of MANULIFE GLOBAL FUND resolved to pay dividends of US 0.0334 cents per share to shareholders of the INDEX HONG KONG FUND, US 1.253 cents per share to shareholders of the UK GROWTH FUND, and, US 1.111 cents per share to shareholders of the RESERVE FUND on record on 17 October 1997 with an ex-dividend date of 18 October 1997 and a payment date of 5 November 1997.

(04018/041/10)

By order of the Board.

DEYA S.A., Société commerciale de participation.

R. C. Luxembourg B 26.285

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 11 novembre 1997 à 11.30 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de ECU 23.200.000,- (vingt-trois millions deux cent mille ECU), pour le ramener de son montant actuel de ECU 31.900.000,- (trente et un millions neuf cent mille ECU) à ECU 8.700.000,- (huit millions sept cent mille ECU) et remboursement aux actionnaires au prorata du pourcentage de titres détenus.
2. Réalisation de cette réduction par diminution de la valeur nominale des 58.000 actions de capital existantes à concurrence de ECU 400,- (quatre cents ECU), pour la porter de ECU 550 (cinq cent cinquante ECU) à ECU 150 (cent cinquante ECU) par action.
3. Pouvoir au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.
4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale extraordinaire sont priés de déposer leurs actions au moins 5 jours avant l'assemblée auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les actionnaires sont avisés que l'assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital social est représentée. Toutes les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

I (04011/755/25)

Le Conseil d'Administration.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.849.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 novembre 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de deux Administrateurs suite à la démission d'un Administrateur et au décès d'un Administrateur.
2. Acceptation de la démission du Commissaire et nomination de son remplaçant.

I (03993/526/12)

Le Conseil d'Administration.

CHINESCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.769.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on November 12, 1997 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 1997
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

I (03853/526/14)

The Board of Directors.

27738

ERA PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 33.828.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 novembre 1997 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 30 juin 1997;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (03904/520/15)

Le Conseil d'Administration.

AGT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 33.410.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 novembre 1997 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 30 juin 1997;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (03905/520/15)

Le Conseil d'Administration.

TIU HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.795.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 28 novembre 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1997 délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04002/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SOFINET INT'L S.A., SOCIETE FINANCIERE A L'ETRANGER INT'L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 37.852.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 11 novembre 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1997
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (04009/506/15)

Le Conseil d'Administration.

BASEBOARD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.876.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 novembre 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03977/029/18)

Le Conseil d'administration.

BENACO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 novembre 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03978/029/18)

Le Conseil d'administration.

LINOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.668.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 novembre 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03979/029/18)

Le Conseil d'administration.

MODELLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.462.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 novembre 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03980/029/18)

Le Conseil d'administration.

TECHNILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.251.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 novembre 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03981/029/18)

Le Conseil d'administration.

SOCIETE DE CONTACTS INDUSTRIELS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.082.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 12 novembre 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03982/029/18)

Le Conseil d'administration.

FIDENES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.419.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 novembre 1997 à 11.45 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 30 juin 1997;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (03903/520/15)

Le Conseil d'Administration.

OLIVA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 novembre 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 1996 et 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03848/526/15)

Le Conseil d'Administration.

CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.355.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 novembre 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03849/526/15)

Le Conseil d'Administration.

NORAM OPTIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.556.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 novembre 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (03851/526/16)

Le Conseil d'Administration.

ATOLLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.511.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 novembre 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03852/526/15)

Le Conseil d'Administration.

27742

LITOPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 novembre 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 1996 et 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03854/526/15)

Le Conseil d'Administration.

CAPELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.546.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 novembre 1997 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1997
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03891/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CONSOLIDATED PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.543.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 novembre 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1997
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03894/534/15)

Le Conseil d'Administration.

MONOCEROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 52.489.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 novembre 1997 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03991/000/16)

Le Conseil d'Administration.

BRIOR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.486.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 novembre 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03846/526/14)

Le Conseil d'Administration.

LYSLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.634.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 novembre 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03847/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROFIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.146.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 novembre 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03855/526/14)

Le Conseil d'Administration.

**CENTRAL EUROPEAN YIELD FUND,
(formerly EASTERN EUROPEAN UTILITIES FUND).**

Registered office: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 55.690.

The Shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the Company, which will be held at the head office, on *October 30, 1997* at 12.00 noon.

Agenda:

1. Submission of the Management Report of the Board of Directors and of the Report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts as at June 30, 1997;
3. Discharge to the Directors and Statutory Auditor;
4. Re-election of the Directors and Statutory Auditor;
5. Miscellaneous.

Resolutions at the Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the votes of those present or represented.

II (03924/032/19)

The Board of Directors.

INTER FUTURES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.202.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 31 octobre 1997 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 juin 1997;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 30 juin 1997;
3. Quitus à donner aux Administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum de présence n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes et représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., 22-24, boulevard Royal, Luxembourg.

II (03915/755/21)

Le Conseil d'Administration.

UCHIMATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.561.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 octobre 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1997.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (03737/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MERRILL LYNCH BANK (SUISSE) SPECIALTY PORTFOLIOS, SICAV,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.104.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of our company, which will take place at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on October 31, 1997 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the period from September 26, 1996 to June 30, 1997;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

II (03949/584/24)

The Board of Directors.